

FONDATION ARTS et METIERS

Elle perpétue les valeurs léguées par
le fondateur des Écoles d'Arts et Métiers,
le Duc de La Rochefoucauld-Liancourt

- Encourager la recherche et l'innovation,
- Soutenir la formation des Ingénieurs,
en particulier aux Arts et Métiers,
- Aider les élèves et les étudiants,
- Mettre en valeur le patrimoine
scientifique, technologique, industriel
et culturel associé à l'action
des Ingénieurs.

www.fondam.org

Fondation reconnue d'utilité publique (1978) abritante
et d'intérêt général (2011), habilitée à recevoir dons et legs

9 bis avenue d'Iéna 75783 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 69 27 49 - am@fondam.fr

PARTICIPEZ AUX ACTIONS DE LA FONDATION ARTS ET METIERS



La Fondation Arts et Métiers, reconnue d'utilité publique et d'intérêt général, a pour objet de faciliter l'accès à la culture et à la formation scientifique et technologique, favoriser la recherche et l'enseignement dans ces domaines, promouvoir l'action de l'ingénieur dans les activités économiques et contribuer au travail de mémoire des techniques et industries.



La Fondation se conforme à ses objectifs et démultiplie votre aide en y associant d'autres institutions :

- le soutien financier aux étudiants (120 bourses en 2018),
- le soutien à la **formation** des ingénieurs dans les organismes d'enseignement supérieur et de recherche scientifique et technologique, notamment **l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM)**,
- l'encouragement à la **recherche et à l'innovation**, notamment par l'attribution de bourses, par le financement en particulier de doctorats et l'acquisition de matériels pour les laboratoires de l'ENSAM,
- le soutien à la création d'entreprises (46 entrepreneurs bénéficient de prêts sans intérêt ou de bourses de la Fondation),
- l'action en faveur de la promotion des sciences, de la technologie et des métiers de l'ingénieur par la diffusion vers tous publics - les jeunes particulièrement - des connaissances scientifiques et technologiques,
- la mise en valeur du patrimoine technologique et industriel français.



LA FONDATION : SES ACTIONS EN 2018



UN ENGAGEMENT SOCIÉTAL FORT

Participation à l'ascension sociale pour attirer et accompagner en amont de nouveaux talents, en France et à l'étranger :

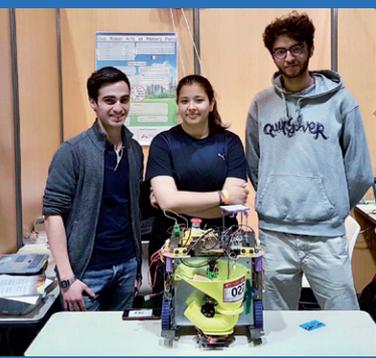
- bourses de scolarité complète du lycée au diplôme d'ingénieur avec les bourses Anny et Henri Marchetta (fondation sous égide),
- bourses avec des partenariats de classes préparatoires de lycées pour des élèves motivés et méritants issus de milieux peu favorisés,
- bourses «d'excellence» pour faciliter les cursus internationaux post diplôme et attirer les meilleurs éléments étrangers,
- bourses doctorales.

L'accompagnement du handicap :

La Fondation intervient au travers de sa Fondation abritée Handitecam, qui soutient des actions visant à améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap (sans aucune condition d'appartenance).

L'un des outils est l'attribution du **Prix Camille Mathieu**.





POUR UNE FORMATION D'EXCELLENCE : SOUTIEN A L'ECOLE ET AUX ELEVES

Objectif de l'Ecole : former des ingénieurs au meilleur niveau de la technologie, adaptés aux exigences de l'entreprise et aux évolutions des besoins industriels d'aujourd'hui, opérationnels, autonomes, pragmatiques et polyvalents...

La Fondation apporte sa contribution à cet objectif de plusieurs façons :

Soutien direct à l'Ecole : participation aux investissements en équipements pédagogiques de pointe (acquisition de robots, équipements de salles, plateformes pédagogiques, etc), aide à la création de nouveaux cursus internes à l'Ecole : financement de l'Accompagnement Professionnel des Elèves - financement de la Filière Santé /Robotique /Réalité augmentée.

Conditions de vie et de travail des élèves : les résidences

La Fondation s'implique significativement dans le domaine du logement. Avec son soutien, le campus d'Angers s'est enrichi d'une nouvelle résidence de 150 chambres et des projets d'amélioration sont en cours dans les résidences d'autres campus (514 chambres rénovées de la résidence de Paris en Octobre 2018).

ENCOURAGEMENT A LA RECHERCHE ET A L'INNOVATION

- **Au travers des 15 laboratoires et l'Ecole Doctorale : deux exemples de Prix**
 - **Le Prix du Meilleur Partenariat Industriel**, attribué à un service ou à un laboratoire de l'Ecole,
 - **Les Prix Pierre Bézier**, qui couronnent les meilleures thèses de doctorat, distinguent chaque année de jeunes docteurs issus de laboratoires de différents campus.
- **Au travers de projets en partenariat** : participation significative de la Fondation au financement des laboratoires pour développer recherche et formation pour les élèves.
- **Bourses pour doctorants** : un premier accord avec Clineat a permis à deux étudiants d'y entamer en septembre 2015 un cursus doctoral de trois ans et d'autres suivent.
- **Soutien aux créateurs d'entreprises** :
 - prêts à de jeunes créateurs d'entreprises, au travers du Fonds «Arts et Métiers», créé avec la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Association Initiatives Grandes Ecoles et Universités (40 entrepreneurs aidés par des prêts sans intérêt),
 - bourses aux créateurs d'entreprises de l'accélérateur Arts et Métiers avec la Caisse d'Épargne.

PROMOTION DES METIERS DE L'INGENIEUR

- **Destination Ingénieur(e)** : financement de la campagne de promotion du métier d'Ingénieur avec l'IESF et les groupes régionaux Arts et Métiers.
- **Liancourt** : la Ferme de la Montagne à Liancourt (Oise) est un lieu de promotion des sciences et des technologies.

En particulier la Fondation «Du Fer au Savoir» y organise des ateliers pédagogiques à destination des élèves des écoles primaires et des collèges, objectif : susciter chez ces jeunes le goût de la recherche et des expériences scientifiques et, à plus long terme, un intérêt pour la technique et les métiers industriels.

Egalement sur place : Centre de conférences, Centre d'Archives historiques Billon-de Andrée et le Musée Gadzarts, l'un et l'autre regroupant documents et objets de tradition, témoins de l'histoire de l'Ecole.



LA FONDATION : SON BUDGET

La Fondation Arts et Métiers est reconnue d'utilité publique et d'intérêt général et de ce fait, habilitée à collecter dons, legs, mécénat d'entreprise. Elle bénéficie également du statut de Fondation abritante, qui lui permet d'héberger à ce jour des fondations qui concourent à ses objectifs. En 2018, les ressources devraient être de l'ordre de 4 M€ mais avec une forte baisse des dons individuels (0,8 M€ au lieu de 1,2 M€ en 2017).



ACCOMPAGNEZ VOTRE FONDATION ARTS ET METIERS

POURQUOI ?

- vous souhaitez soutenir le développement de l'ENSAM, grand établissement de la technologie, et ainsi vous y associer, de façon générale ou sur des projets précis,
- plus largement, vous souhaitez encourager le progrès des sciences et de la technologie, la recherche, l'innovation et la création d'entreprises dans ces domaines,
- vous partagez les valeurs de la communauté Arts et Métiers, fondées sur la solidarité, l'ouverture sociale, l'égalité homme/femme, l'accompagnement du handicap, avec un ancrage territorial fortement marqué.

COMMENT ?

- votre soutien sera affecté aux objectifs statutaires de la Fondation : bourses, prix, mécénat, soutien aux laboratoires et plateformes de l'Ecole, transmission des valeurs et de la mémoire Arts et Métiers.



LE SAVIEZ-VOUS ?

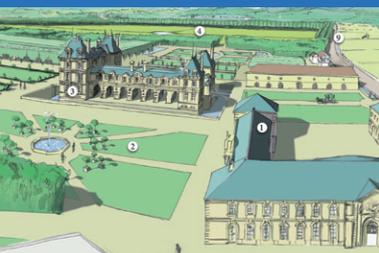
- désigner la Fondation Arts et Métiers comme légataire, est compatible avec votre souhait de protéger vos proches et ainsi poursuivre les actions qui vous sont chères. Pour cela, un testament doit être rédigé avec soin devant notaire avec les compétences de nos spécialistes.



QUELS AVANTAGES EN 2019 POUR LES DONNÉS ?

Régime fiscal des dons et donations des particuliers : tout don effectué procure une réduction d'impôts égale à 66% du montant du don.

Pour éviter que le «déphasage» entre la date du prélèvement de l'impôt et celle du versement de l'avantage fiscal ne pèse sur la trésorerie des particuliers, le projet de loi de finances précise que les réductions et crédits d'impôt seront versés sous forme d'acompte dès janvier 2019. Le taux de cette avance sera de 60 % du montant des avantages perçus en 2018 au titre de l'année 2017.



Régime fiscal du mécénat d'entreprise : tout don effectué par une entreprise lui procure une réduction d'impôt sur les sociétés égale à 60% du montant du don, ce montant étant plafonné à 5 pour mille du chiffre d'affaire hors taxe de l'entreprise. Au-delà, un report est possible pendant les 5 exercices qui suivent.

Le mécénat est un outil au service de la communication de l'entreprise, une façon pour elle d'accroître sa visibilité, à l'externe comme en interne :

- témoignage de son engagement responsable,
- moyen de fédérer son personnel autour de valeurs communes,
- visibilité accrue auprès de ses clients, ses fournisseurs, des médias, en lien avec l'ancrage local.



Fondation reconnue d'utilité publique (1978) abritante et d'intérêt général (2011), habilitée à recevoir dons et legs

9 bis avenue d'Iéna 75783 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 69 27 49 - am@fondam.fr

